



ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT

EVOLUTION DES COTISATIONS AU 1^{ER} JANVIER 2021

Personnel Enseignant :

	Contribution Etablissement	Contribution Participant	Total Cotisations Appelées
Décès et IAD	0,380 %		0,380 %
Incapacité		0,113 %	0,113 %
Invalidité	0,520 %		0,520 %
CSG/CRDS		0,087 %	0,087 %
TOTAL	0,900 %	0,200 %	1,100 %

Pour les établissements de Bretagne, le forfait trimestriel 2020 est de 74,77 € (dans l'attente de la fixation du montant pour 2021)